



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Sous-direction des politiques de jeunesse
Bureau des actions territoriales et interministérielles
Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

NOTE THÉMATIQUE

Description des expérimentations en matière de

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

(Février 2012)

QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies¹. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1^{er} décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIIESES).

1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Comme l'explique le bilan sur l'état de l'École publié en novembre 2011 par le ministère de l'Éducation nationale, « en 2010, 12,6 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales peu diplômés et ne sont pas en situation de formation »². Entre juin 2010 et mars 2011, 254 000 jeunes ont quitté le système de formation et 72 000 d'entre eux sont suivis par le réseau des missions locales. Au total, « 180 000 jeunes peuvent être considérés comme « perdus de vue » »³. Or, l'abandon prématuré de la formation marque durablement le parcours professionnel des jeunes. Enquêtant sur les jeunes d'un quartier populaire de Montbéliard, les sociologues Stéphane Beaud et Michel Pialoux estiment que la sortie du système scolaire sonne « souvent comme un quasi arrêt de mort sociale pour ces jeunes sans capital culturel et sans capital social »⁴.

La diversité des facteurs de décrochage explique la difficulté de sa prise en charge par les pouvoirs publics. En effet, estiment les chercheurs Maryse Esterlé et Etienne Douat, qui ont mené une recherche-action dans des établissements scolaires, les raisons du « décrochage », « des absences » et du « découragement » de certains élèves sont complexes, impliquant d'abord « l'institution scolaire » mais aussi « les élèves et leurs parents, les sociabilités juvéniles »⁵.

Le Livre vert de la Commission sur la politique de la jeunesse avait estimé en 2009 que « les besoins des jeunes qui quittent précocement le système scolaire (...) appellent des réponses davantage personnalisées que celles que peuvent apporter habituellement l'Éducation nationale ou les organismes de formation continue »⁶.

L'enjeu des expérimentations est de parvenir à élaborer une « prise en compte des situations individuelles des élèves »⁷, à la fois en amont pour prévenir le décrochage et en aval pour remédier à la situation des jeunes qui ont décroché. Les projets mettent en place de nouvelles coordinations entre les acteurs, sous la forme de plates-formes (qui sont en voie de généralisation, voir encadré ci-dessous), un renforcement des actions préventives et une transformation de l'offre de formation.

Les évaluations devraient permettre d'apporter des réponses aux questions suivantes : quelles pratiques scolaires et extrascolaires sont les mieux à même de prévenir le décrochage ? Quels outils permettent de repérer les élèves décrocheurs ? Quelles actions permettent de proposer des solutions personnalisées aux jeunes qui ont décroché ?

2. Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'état de l'École*, novembre 2011.

3. Ministère de l'Éducation nationale, *Communiqué de presse*, 12 mai 2011.

4. Stéphane Beaud et Michel Pialoux « Sur la genèse sociale des "émeutes urbaines" », *Sociétés contemporaines*, 1/2002, n°45-46, pp. 215-243.

5. Maryse Esterlé, Etienne Douat, « La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, l'école en tensions », *Questions pénales*, XXIII-2, 2010.

6. Commission sur la politique de la jeunesse, *Reconnaître la valeur de la jeunesse, livre vert*, juillet 2009.

7. Maryse Esterlé, Etienne Douat, op. cit.

41 expérimentations sont soutenues par le FEJ :

- 35 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 1 « Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale » du premier appel à projets, publié en avril 2009 (API) ;
- 5 s'inscrivant dans le cadre du programme 1 « Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire » du premier appel à projets pour l'Outre-mer, lancé en août 2009 (APDOM1) ;
- 1 issue de l'appel à projets lancé en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIIESES).

13 projets sont portés par des structures de l'Éducation nationale, 11 par des associations, 9 par des collectivités territoriales, 2 par des missions locales, 2 par des établissements d'enseignement supérieur, 1 par un centre médico-psychologique, 1 conjointement par une préfecture, un rectorat et un Conseil régional, 1 par un organisme de formation et 1 par un établissement d'enseignement agricole.

Ces expérimentations devraient bénéficier à environ 13 600 jeunes⁸.

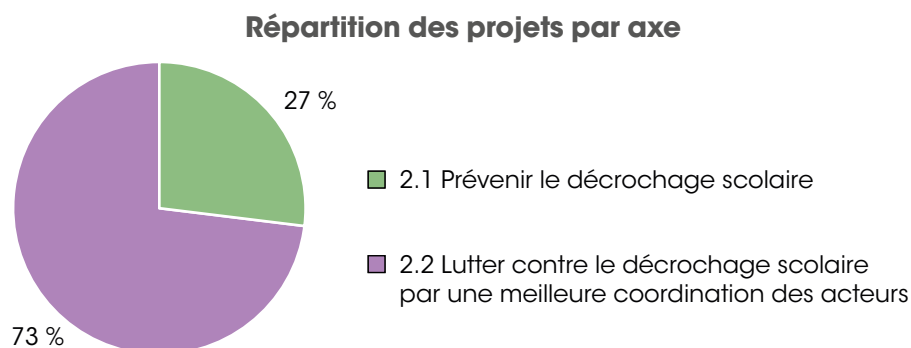
La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du FEJ.

3

2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Graphique 1



8. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets, hormis ceux qui ont été abandonnés en cours.

2.1 PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (10 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés ont pour objet :

- la réalisation d'une « mallette des parents » (1 projet) ;
- le tutorat en milieu scolaire (3 projets) ;
- la stimulation par le groupe de pairs (2 projets) ;
- des ateliers favorisant l'intégration scolaire et sociale de jeunes issus de minorités (1 projet) ;
- l'organisation d'activités sportives comme moyen de prévention du décrochage (1 projet) ;
- la mobilisation des élèves autour d'une action associative (1 projet) ;
- l'intervention d'éducateurs spécialisés dans les collèges (1 projet).

La lutte contre le décrochage scolaire passe par des actions spécifiques menées en amont afin de prévenir les ruptures. Cette prévention passe par la mobilisation d'acteurs divers : élèves, parents, éducateurs spécialisés ou acteurs associatifs.

Un dispositif innovant de **lien entre établissements scolaires et parents d'élèves** a été expérimenté avant d'être étendu.

LE PROJET « LA MALLETTE DES PARENTS », PORTÉ PAR LE RECTORAT DE CRÉTEIL ET ÉVALUÉ PAR L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS (APDIISES 11).

Ce dispositif a été expérimenté en 2008 et est en voie de généralisation.

La « mallette des parents » est un dispositif visant à améliorer le lien entre les établissements scolaires et les parents d'élèves. L'expérimentation s'est appuyée sur des actions de deux types :

1. Trois ateliers-débats de deux heures (phase 1) qui permettent un échange structuré au cours duquel les parents se sentent véritablement écoutés. À la demande des parents, ces débats peuvent porter sur le fonctionnement du collège, le temps des devoirs, l'accompagnement éducatif dans le collège, les résultats scolaires, mais aussi des questions plus générales sur l'autorité face aux préadolescents, les conséquences du développement de l'autonomie, etc.
2. La mise à disposition gratuite de formations (phase 2) permettant aux parents de développer des compétences qui les aident dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, en particulier dans les domaines linguistiques et numériques (en partenariat avec le réseau des GRETA).

Le dispositif a été expérimenté en 2008 dans 37 établissements de l'académie de Créteil, et évalué en comparant le devenir d'un groupe de bénéficiaires et d'un groupe témoin déterminés de manière aléatoire. En septembre, les parents ont été informés que le collège allait organiser des débats avec les parents de 6^e, complétés par des modules de formation. Les parents ont été invités à se porter volontaires, étant précisé que les débats ne seraient pas ouverts à tous les volontaires. Début octobre, une classe sur deux en moyenne a été tirée au sort : les volontaires de ces classes ont été invités aux réunions et ont pu suivre un module de formation. Ils ont constitué le groupe test. Les volontaires des autres classes ont constitué le groupe témoin. L'évaluation a montré que le projet avait eu pour effets de nouer

et renforcer les liens avec les parents (rendez-vous plus nombreux avec les enseignants, plus forte fréquentation des réunions parents-professeurs, meilleure connaissance des options), et d'influencer le comportement des élèves (moins d'absences et de sanctions disciplinaires, meilleure note de vie de classe). Depuis la rentrée 2010, le dispositif a été étendu. Il propose aux établissements des outils pour organiser trois ateliers-débats avec les parents des élèves de sixième dans 1 300 collèges.

À la rentrée 2011, la mallette des parents en 6^e continue avec le même nombre de collèges que l'année précédente et une « mallette des parents - orientation en classe de troisième » est proposée dans 37 collèges de l'académie de Versailles à titre expérimental.

Des projets mettent en œuvre un **tutorat des jeunes fragiles** réalisé par des étudiants bénévoles. L'objectif est de les aider dans l'apprentissage des savoirs, de les guider dans l'orientation et de changer leur rapport à l'institution scolaire.

LE PROJET « GOMMONS LES INÉGALITÉS », PORTÉ PAR L'ASSOCIATION ZUP DE CO ET ÉVALUÉ PAR L'ASSOCIATION PRISME (AP1 98).

Le dispositif, mis en place sur 3 ans, vise à améliorer l'orientation et les résultats scolaires des élèves boursiers de collèges de zones défavorisées par un tutorat en dehors du temps scolaire. L'originalité du projet est de s'intéresser à des élèves « *en difficulté mais pas en très grande difficulté* », pour lesquels il existe peu de dispositifs spécifiques. L'accompagnement est personnalisé et se traduit par des binômes associant un collégien volontaire et un étudiant bénévole. Les tuteurs sont strictement encadrés par l'association : ils signent un contrat d'engagement en début d'année et doivent rédiger un compte-rendu en ligne après chaque séance. Cet engagement peut être valorisé par les étudiants : leur participation au dispositif permet ainsi souvent la validation de crédits dans leur cursus.

L'évaluation vise à déterminer l'impact du dispositif sur la réussite scolaire des jeunes. Cette étude repose sur la comparaison d'un groupe test et d'un groupe témoin d'élèves qui partagent trois traits fondamentaux : des élèves « *en difficulté-mais pas en très grande difficulté, dynamiques-qui ont fait acte de candidature, défavorisés-boursiers, des ZEP,ZUS* ». Les élèves du groupe témoin ne sont pas privés du dispositif en raison du protocole expérimental. Ils sont choisis parmi les élèves répondant aux critères de sélection mais qui ne peuvent être pris en charge faute d'un nombre suffisant de tuteurs. Les indicateurs observés sont les notes des élèves et leur évolution, la proportion d'élèves réussissant l'examen du brevet et la proportion d'élèves obtenant leur premier choix d'orientation. Des données qualitatives issues d'entretiens semi-directifs, les bulletins scolaires et les cahiers de suivi des élèves sont analysés. L'évaluation doit aussi permettre de savoir dans quelle mesure le dispositif conduit à l'élaboration d'ambitions nouvelles et d'un meilleur projet de carrière. Pour ce faire deux outils sont utilisés : le rang du vœu d'orientation obtenu en fin de 3^e et l'analyse qualitative d'un cahier de suivi, composé de questions ouvertes et semi-ouvertes, rempli par chaque élève suivi avant, pendant et après l'année scolaire. Le protocole doit également permettre de se prononcer quant à l'existence d'un éventuel effet du dispositif pour l'établissement dans son ensemble, et d'un impact sur les comportements d'autocensure développés par les élèves.

Deux projets partent de l'idée que si l'élève se sent bien intégré dans sa classe et son environnement, cela est susceptible de constituer un levier contre le risque de rupture. Ils cherchent ainsi à **s'appuyer sur le groupe de pairs** que constitue la classe pour influencer sur le comportement et la trajectoire des élèves. Une expérimentation visait à inciter les élèves à améliorer leur comportement et à réduire l'absentéisme par le financement du projet pour les classes respectant le contrat collectif passé avec la communauté éducative. À la suite d'une étude de faisabilité menée sur un projet pilote, une évaluation d'impact s'est révélée impossible à mettre en œuvre et le projet a été abandonné. Un autre projet organise des moments de discussion collective dans les classes pour exprimer les difficultés, envisager des formes de remédiation et favoriser l'entraide réciproque entre les élèves.

Un autre projet, mené à la Réunion, vise à toucher des **jeunes migrants**, qui ont été repérés comme présentant des risques de décrochage. Ces jeunes sont suivis par des animateurs et bénéficient d'ateliers à la fois scolaires, culturels, artistiques et sportifs. Le projet vise également à intégrer les familles dans les ateliers et à rendre visibles les résultats de ceux-ci dans le quartier du collège.

Des expérimentations mettent en place des actions susceptibles d'entraîner des effets favorables à la prévention du décrochage scolaire par **la mobilisation autour de projets collectifs**. Un projet vise à mobiliser des jeunes par la **pratique du rugby** à destination de jeunes issus de quartiers défavorisés, en lien avec les établissements scolaires, les centres sociaux et les associations locales. Une expérimentation vise à mobiliser des jeunes en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par la participation à un **projet collectif à visée solidaire** : le projet met en relation ces jeunes avec des enfants malades, et veut les impliquer par des correspondances, des actions de solidarité et la réalisation, dans le cadre de leur formation, de pièces métalliques vendues au bénéfice d'actions en faveur des malades.

Enfin, l'amélioration du partenariat autour de l'élève peut se faire par **l'intervention d'acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire (ALSES)** qui ont pour but de renforcer la détection des jeunes en difficulté, d'aider les acteurs scolaires traditionnels à mieux appréhender le phénomène du décrochage, et de favoriser les relations à l'intérieur de l'établissement ainsi qu'entre l'établissement et la famille.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Des dispositifs de tutorat permettent-ils de prévenir le décrochage scolaire ? Des formes nouvelles d'échange dans les classes permettent-elles de favoriser l'entraide entre les élèves pour remédier à leurs difficultés ? Des actions ciblées auprès de jeunes migrants ont-elles un effet d'intégration dans le milieu scolaire ? La pratique d'un sport collectif permet-elle d'influer sur la trajectoire scolaire de jeunes défavorisés ? L'organisation d'actions de solidarité entraîne-t-elle une plus grande implication des élèves dans leur scolarité ?

2.2 LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE PAR UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTEURS (31 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés ont pour objet :

- la mise en place de plates-formes expérimentales de lutte contre le décrochage scolaire (16 projets) ;
- l'accompagnement multi-partenarial des jeunes décrocheurs (10 projets) ;
- la prise en charge des élèves exclus (3 projets) ;
- la professionnalisation des équipes éducatives (1 projet) ;
- l'amélioration de la connaissance du décrochage par le biais d'un colloque (1 projet).

Plusieurs expérimentations cherchent à répondre au problème du décrochage scolaire par la **mise en réseau d'acteurs issus d'horizons différents**, permettant de fournir aux jeunes un accompagnement personnalisé. La coordination mise en œuvre par des projets sous la forme de **plates-formes partenariales**, appuyées sur un outil informatique innovant, a été retenue comme une action des politiques publiques en matière de décrochage, et fait l'objet d'une généralisation. Les projets en cours de réalisation permettront de nourrir progressivement les réflexions sur le fonctionnement de ces nouvelles plates-formes.

PLATES-FORMES PARTENARIALES DE SUIVI ET D'APPUI AUX DÉCROCHEURS

16 expérimentations de plates-formes partenariales de suivi et d'appui aux décrocheurs portées par des rectorats, des conseils régionaux ou des missions locales ont été mises en place dans le cadre du FEJ.

Ce dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire par la circulaire interministérielle du 9 février 2011 relative à la mise en œuvre de articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation et à l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire. **Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs** sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011. Les établissements scolaires, les missions générales d'insertion (MGI), les centres d'information et d'orientation (CIO), les missions locales, les dispositifs de la deuxième chance (Écoles de la deuxième chance, Etablissement public d'insertion de la Défense) et les collectivités locales sont notamment associées. Plus de 370 plates-formes doivent apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de 16 ans et plus sans diplôme et sans solution.

Le code de l'Éducation fait désormais obligation à chaque établissement d'enseignement du second degré, y compris les établissements privés sous contrat et ceux de l'enseignement agricole, et à chaque centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage de procéder au repérage des jeunes sortis sans avoir acquis un niveau de diplôme minimal.

Comme l'explique la **circulaire** qui les met en place, « *sans constituer une structure juridique supplémentaire, la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs a vocation à rassembler les responsables relevant notamment :*

- de l'Éducation nationale (établissements, CIO, MGI) ;
- de l'enseignement agricole (établissements, correspondants insertion pour l'enseignement agricole) ;
- des centres de formation d'apprentis ;

- *des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ;*
 - *du service public de l'emploi (SPE) ;*
 - *du réseau information jeunesse ;*
 - *ainsi que des collectivités territoriales compétentes ».*
-

Les **partenaires associés** peuvent ainsi être à la fois des représentants de l'établissement scolaire, comme les chefs d'établissement, les enseignants ou conseillers principaux d'éducation (CPE), des associations de quartier, des éducateurs, mais aussi des psychologues, des acteurs du monde de l'entreprise, des collectivités territoriales, et les familles des jeunes concernés. L'objectif est d'assurer une prise en charge globale, permettant aux jeunes de changer de regard sur leur formation et leur avenir et d'élaborer un projet personnel tourné soit vers la réintégration d'un parcours scolaire soit vers l'insertion dans la vie professionnelle. Des projets centrent leur prise en charge sur le temps où l'élève est en situation d'exclusion temporaire afin de transformer cette période de crise en étape constructive. L'accompagnement peut passer par l'accueil des jeunes en situation d'exclusion au sein d'un lieu neutre, situé en dehors du cadre scolaire.

LE PROJET DES « ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE NANTERRE », PORTÉ PAR LE CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL ET ÉVALUÉ PAR LE CEREQ (CENTRE ASSOCIÉ DE CAEN) (AP1 301).

L'Atelier pédagogique constitue une modalité de scolarité en dehors d'un établissement scolaire, associant des enseignants, des éducateurs et un service de psychiatrie infanto-juvénile. Il propose à des adolescents déscolarisés ou en rupture scolaire de reprendre pied dans la scolarité tout en prenant en considération les facteurs psychologiques liés à la déscolarisation. Ces jeunes, âgés de 12 à 15 ans, sont repérés grâce à un travail de réseau avec les partenaires du territoire que sont les collèges, les Centres d'information et d'orientation (CIO), l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les associations, les consultants des centres médico-psychologiques (CMP) et les pédiatres. L'accueil est souple et flexible, les jeunes ayant au maximum 7 heures de cours durant la semaine, sous la forme de séances d'une heure trente en petits groupes. Elles associent toujours un enseignant et un professionnel du service de pédopsychiatrie qui assure la régulation du groupe avec l'enseignant et un accompagnement spécifique des moments critiques. Pour chaque adolescent, il existe un projet pédagogique. Pour les jeunes déscolarisés, l'objectif est d'assurer un temps scolaire quotidien. Pour les jeunes maintenus au collège, un projet d'accueil individualisé est élaboré avec le jeune, les enseignants du collège et ceux de l'atelier. Un projet de soins est également mis en place.

L'évaluation analyse les effets de ce dispositif sur les jeunes en s'interrogeant sur ce que les Ateliers pédagogiques apportent aux bénéficiaires quant à leur scolarité, leur socialisation, leur insertion sociale et professionnelle. Les évaluateurs s'appuient sur des entretiens semi-directifs auprès des jeunes et de leurs familles ainsi que sur la tenue d'un tableau de bord. Il s'agit également d'identifier le rôle des différents intervenants (enseignants, éducateurs, médecins, psychologues) et les liens avec les partenaires (notamment les équipes pédagogiques des établissements scolaires du secteur) afin de voir comment ces acteurs s'impliquent dans le dispositif et parviennent à travailler ensemble. Les évaluateurs procèdent à des observations directes des réunions entre partenaires et des séances et réunions de l'Atelier pédagogique et à des entretiens semi-directifs avec les différents professionnels impliqués.

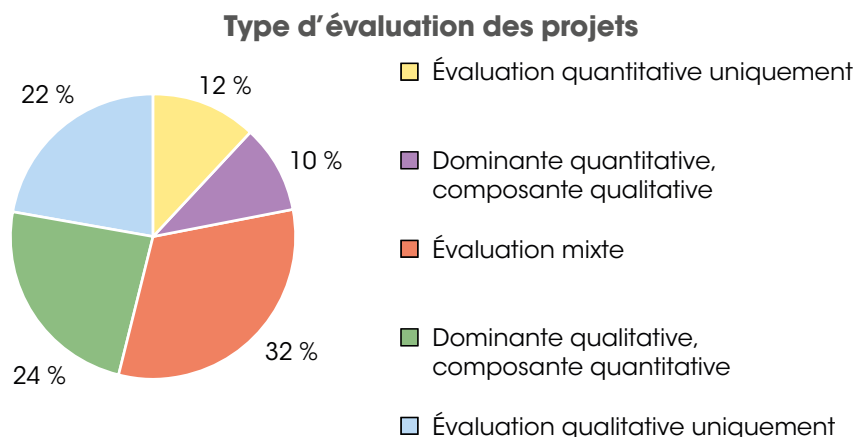
Certaines expérimentations mettent l'accent sur **le renforcement du lien entre l'établissement scolaire et son environnement social et culturel**. L'objectif est de **permettre aux parents de s'impliquer** davantage afin de devenir acteurs dans la réussite et l'orientation de leur enfant. Un projet vise à **mieux articuler la vie d'un collège à celle de son quartier**, en organisant des rencontres entre parents, des rencontres avec les entrepreneurs locaux, des moments festifs, des activités culturelles et scolaires nouvelles dans les classes et des activités de prévention du sexisme.

Un projet est spécifiquement centré sur la mise en relation des différents acteurs afin de leur permettre de mieux appréhender le phénomène du décrochage scolaire par le **partage d'informations et d'échanges** sur leurs expériences respectives au cours d'un colloque de dimension européenne.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : **Des partenariats nouveaux permettent-ils de mieux repérer les élèves décrocheurs ? Comment sont-ils organisés ? L'implication des parents a-t-elle un effet pour prévenir le décrochage scolaire ? Des prises en charge nouvelles permettent-elles de remettre des jeunes dans un parcours scolaire ?**

3. L'ÉVALUATION DES PROJETS

Graphique 2



LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- des méthodes quantitatives qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- des méthodes qualitatives, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

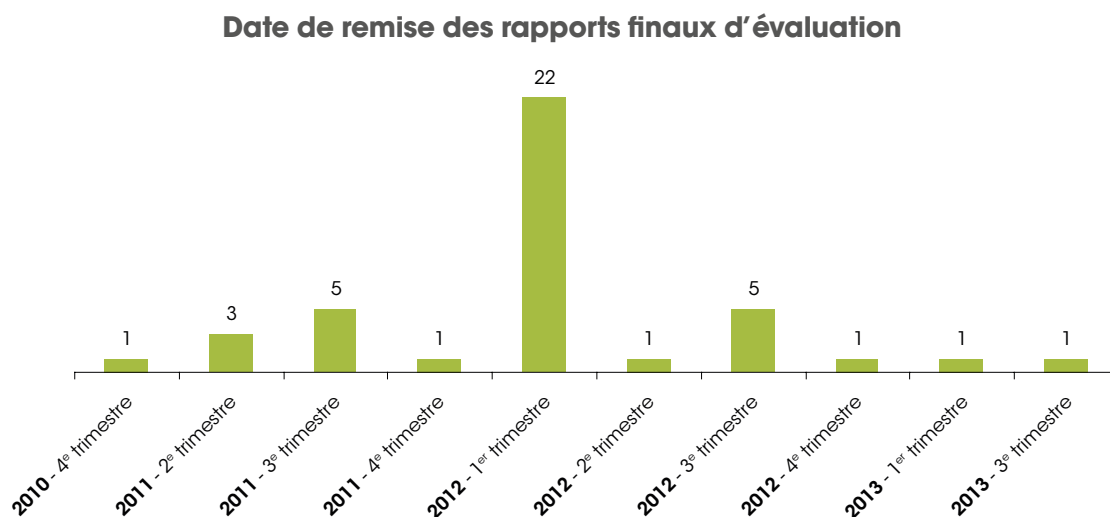
Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : *la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?*

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

[En savoir plus](#)

4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Graphique 3



Sauf mention contraire la liste précise : le numéro de l'appel à projet et du projet, le nom du projet, le nom du porteur du projet, le nom de l'évaluateur du projet, la date de remise du rapport final d'évaluation.

LA MALLETTE DES PARENTS

- APDIESES 11, « Mallette des parents », Rectorat de Créteil, École d'Économie de Paris, 01/04/2011.

LE TUTORAT EN MILIEU SCOLAIRE

- AP1 098, « [Gommons les inégalités](#) », Zup de Co, PRISME, 31/03/2012.

- AP1 211, « [Accompagnement individualisé de jeunes en filière professionnelle](#) », AFEV, Trajectoires Groupe REFLEX, 30/12/2012.
- AP1 213, « [Dispositif de sécurisation des parcours éducatifs des jeunes en fragilité scolaire et sociale](#) », AFEV, Trajectoires Groupe REFLEX, 29/09/2013.

LA STIMULATION PAR LE GROUPE DE PAIRS

- AP1 354, « Bourse aux projets de classe », Académie de Créteil, École d'économie de Paris (EEP) – Laboratoire d'action contre la pauvreté (J-PAL) (projet abandonné).
- AP1 463, « [1pacte](#) », Réussir moi aussi, PROPEDIA- IEP d'Aix en Provence, 29/09/2011.

ATELIERS FAVORISANT L'INTÉGRATION SCOLAIRE ET SOCIALE DE JEUNES ISSUS DE MINORITÉS

- APDOM1 08, « [Programme d'intégration et de réussite des jeunes nouveaux migrants](#) », Fédération des associations rurales de la Réunion, Authentik Développement, 31/03/2012 (projet abandonné).

LE SPORT COMME MOYEN DE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE

- AP1 364, « [SOA RUGBY À XIII](#) », SOA XIII, Pluricité, 29/09/2012.

LA MOBILISATION DES ÉLÈVES AUTOUR D'UNE ACTION ASSOCIATIVE

- APDOM1 02, « [Un projet pour les autres, une motivation pour soi](#) », Lycée Polyvalent Bel Air, Observatoire de l'innovation et de l'expérimentation du rectorat de la Réunion, 31/03/2012.

L'INTERVENTION D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS DANS LES COLLÈGES

- AP1 298, « [Articulation entre Éducation nationale et prévention spécialisée : évaluation de l'impact des ALSES \(Agent de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire\) dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire](#) », Conseil général du Nord, Cabinet CRESS, 30/07/2011.

LES PLATES-FORMES DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Suite à la généralisation du dispositif des plates-formes, des projets développant des outils similaires ont été interrompus avant leur terme.

- AP1 057, « [PREDECAGRI](#) », AGROSUP DIJON – Educagri, EDUTER-RECHERCHE, 30/06/2012.
- AP1 130, « [Convention sur le décrochage scolaire](#) », Région Rhône-Alpes, GESTE, 31/03/2012.
- AP1 193, « [ESPADON - J2S \(Espace Partagé des Données pour les Jeunes Sans Solution\)](#) », Rectorat de Nantes, GIP MSHG, 01/04/2011.
- AP1 224, « [Système mutualisé de suivi des élèves en Région \(SYMSER\)](#) », Rectorat de Lille, COPAS (projet abandonné).
- AP1 233, « [Projet académique sur la structuration des coordinations locales](#) », Rectorat de Lyon, COPAS, 31/03/2012.

- AP1 237, « [Réseaux locaux pour la persévérance et la réussite des jeunes Aquitains](#) », Région Aquitaine, Université Bordeaux 2, 31/03/2012.
- AP1 247, « [Recensement et suivi des décrocheurs et des sortants sans diplôme du système éducatif](#) », Rectorat de Nice, Pluricité (projet abandonné).
- AP1 261, « [PARTAJ \(Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes\)](#) », Préfecture, Rectorat et Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, COPAS, 31/03/2012.
- AP1 359, « [Accompagnement Partenarial d'Itinéraires Personnalisés d'Accès à la Qualification \(APIPAQ\)](#) », Mission locale de Marseille / Mission d'insertion de l'éducation nationale, CEREQ, 31/03/2012.
- AP1 373, « [Prévention du décrochage scolaire et entrée dans la vie active](#) », GIP FCIP Académie de Rouen, COPAS, 31/03/2012.
- AP1 391, « [Prévenir le décrochage scolaire et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs](#) », Rectorat de Clermont-Ferrand, CEREQ, 31/03/2012.
- AP1 399, « [Passeport Accueil Commun](#) », ARML Midi-Pyrénées, CIRESE, 31/03/2012.
- AP1 415, « [Repérage des décrocheurs et des sortants sans diplôme du système scolaire](#) », Rectorat d'Aix-Marseille, CEREQ (projet abandonné).
- AP1 452, « [Assure ton année](#) », Région Centre, CEREQ (projet intégré dans le dispositif général des plates-formes).
- AP1 492, « [Création de 2 plateformes territoriales de repérage et suivi de jeunes décrocheurs en risque d'errance](#) », Mairie de Paris, CREDOC, 29/09/2011.
- AP1 494, « [Dispositif de prévention et de traitement des sorties sans qualification](#) », Rectorat de Basse Normandie, CEREQ, 30/06/2011.

L'ACCOMPAGNEMENT MULTI-PARTENARIAL

- AP1 185, « [Plateforme de resocialisation - Création d'un espace intermédiaire d'apprentissage individuel et collectif](#) », Conseil général de l'Eure et Inspection académique, Auxime, 30/12/2010.
- AP1 229, « [Passerelle](#) », Ville d'Achères, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 31/03/2012.
- AP1 234, « [Réussite dans le parcours Bac Pro/BTS](#) », Rectorat de Lyon, COPAS, 29/09/2012.
- AP1 267, « [Mon collègue est dans mon quartier, la vie de mon quartier est dans mon collège](#) », Ville de Saint-Denis, Résonance, 30/01/2012.
- AP1 285, « [Prévention du décrochage scolaire. Accompagnement de jeunes en voie de décrochage ou décrocheurs pour une insertion sociale et professionnelle](#) », Ligue de l'enseignement de la Loire, Elie Gallon Consultant, 31/03/2012.
- AP1 434, « [Prévention du décrochage scolaire des lycéens et apprentis, accompagnement renforcé des jeunes en rupture en Midi-Pyrénées](#) », UR de la ligue de l'enseignement Midi-Pyrénées, Centre recherche en éducation – Université de Toulouse, 31/03/2012.
- AP1 456, « [Observatoire d'action du décrochage scolaire](#) », Communauté urbaine d'Arras, Multicité, 31/02/2012.
- APDOM 1 04, « [Action de lutte contre le décrochage scolaire : consultations éducatives et suivi de mineurs en difficultés](#) », AMAFAR EPE, Université de la Réunion - CIRCI, 14/09/2012.
- APDOM1 07, « [Dispositif d'accompagnement scolaire psychologique et professionnel](#) », LEGTA Guadeloupe, CAHETEL Consulting, 29/09/2011.
- APDOM1 25, « [Trace ta route](#) », Agence locale d'orientation, d'animation et de formation ALOA Formation, ECD Antilles, 31/03/2012.

LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES EXCLUS

- AP1 074, « [Lutte pour l'accrochage scolaire. Accueil et accompagnement des collégiens en situation d'exclusion temporaire et de leurs parents](#) », APCIS, Cabinet Effectif, 29/09/2012.
- AP1 301, « [Ateliers Pédagogiques](#) », CMP Jean Wier - Centre Hospitalier Théophile Roussel, CEREQ, 31/03/2012.
- AP1 339, « [Dispositif Nouvelle Chance](#) », PEP 78, Groupe AMNYOS/ONZUS, 30/01/2013.

LA PROFESSIONNALISATION DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

- AP1 353, « [Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire](#) », Rectorat de Créteil, CEREQ, 29/09/2012.

L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- AP1 408, « [Agir ensemble dans le pays Le Havre Point De Caux Estuaire](#) », Université du Havre, Agence d'urbanisme de la région du Havre, 31/03/2012.